



Séance du 25 avril 2016

Le vingt-cinq avril deux mil seize à 18 heures 00, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. Hubert ZOUTU, Maire de la commune.

Étaient présents : AMETTE Isabelle, BAILLIVET Romain, BONNAIRE Nathalie, CHERVEL Alain, DUMETS Sylvie, FELIX Frédéric, LE PELLETIER Laurence, PIEDNOEL Frédérique, POSTEL Véronique, REVEILLON Camille, VINCENT-SULLY Maggy

Étaient Absents :

M. LE BOURDONNEC Michel donne pouvoir à Mme POSTEL Véronique
M. DROGUET Frédéric, M. TRAISNEL Mathieu.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Madame Sylvie DUMETS a été nommée secrétaire de séance

- **Terrain dit du Roy**

Considérant la parcelle cadastrée section A 360-1143 et 1144 d'une superficie totale 8228 m² appelée « Terrain du Roy » appartenant à la commune,

Considérant les projets présentés lors de la réunion du 19 décembre 2015 entre les membres du Conseil municipal et :

- Monsieur DELAPORTE Pascal,
- PROJ'IMMO représenté par Monsieur DELIKAYA assisté du Cabinet « l'Atelier des deux anges »,
- SECOMILE représenté par Monsieur MAJORCRYK

Considérant la volonté de « L'atelier des 2 anges » de présenter un projet non plus avec PROJ'IMMO mais avec SECOMILE ;

Considérant les visites du samedi 26 mars 2016 réalisées d'une part à GISORS pour les constructions réalisées par SECOMILE et l'Atelier des 2 Anges et d'autre part à VENABLES et HEUDEBOUVILLE pour les constructions réalisées par Monsieur DELAPORTE.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 12 voix pour et 1 voix contre :

- **DECIDE** d'émettre un avis FAVORABLE à ce que ce projet d'Aménagement soit confié à Monsieur DELAPORTE ;
- **DIT** que le Maire doit prendre contact avec Monsieur DELAPORTE afin de fixer les modalités de la vente du terrain et de la réalisation du dit projet ;
- **DIT** que le compromis de vente ne pourra être signé sans validation par le Conseil du projet d'aménagement présenté par Monsieur DELAPORTE.
- **DEMANDE** à ce que le Conseil soit consulté pour chaque phase de l'avancement du projet.

- **Numérotation ZONE ECOPARC 2**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le numérotage des habitations ou bâtiments constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L.2213-28 du CGCT au terme duquel « dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ».

Il convient pour faciliter le repérage pour les services de secours (SAMU, Pompiers, Gendarmes), le travail des préposés de la Poste et des autres services publics ou commerciaux d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le système de numérotation métrique pour chaque bâtiment de la zone ECOPARC 2.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés :

- **APPROUVE** le système de numérotation métrique pour chaque bâtiment de la zone ECOPARC 2,
- **ADOpte** la numérotation des bâtiments déjà implantés (voir l'état joint à la présente délibération)
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Allée des BRELONDES

Entreprise PINEAU	36 allée des BRELONDES
Entreprise LOGIMMO	116 allée des BRELONDES
Restaurant L'ECOPARC	204 allée des BRELONDES
JOUEN	39 allée des BRELONDES
TRANSFORMATEUR	183 allée des BRELONDES

Allée de LA FOSSE MORET

Parking Poids Lourds	237 Allée de LA FOSSE MORET
PERRENOT	400 Allée de LA FOSSE MORET
INTERTEK	519 Allée de LA FOSSE MORET
AMI SANTE	580 Allée de LA FOSSE MORET
PERMO	725 Allée de LA FOSSE MORET
LC NET	777 Allée de LA FOSSE MORET

Allée du SOUS-MAILLÉ

VEYNAT	341 Allée du SOUS-MAILLÉ
2D PNEUMATIC	545 Allée du SOUS-MAILLÉ
CRM	647 Allée du SOUS-MAILLÉ

Allée de LA BUTTE A COLAS

ITM	73 Allée de LA BUTTE A COLAS
FRESENIUS	350 Allée de LA BUTTE A COLAS
ATA LOGISTICS	786 Allée de LA BUTTE A COLAS

Allée des GRANDES EAUX

STATION D'EPURATION	360 Allée des GRANDES EAUX
---------------------	----------------------------

- **Subventions 2016**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des différentes demandes de subvention d'associations communales et hors commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré donne son accord pour l'attribution des subventions suivantes :

Collectif Tiers-Monde	500 €
AFM	50 €
AFSEP	50 €

Par 9 voix pour, 2 contre, 1 abstention :

Croix rouge Française 50 €

Demande à ce qu'un courrier soit envoyé à la croix rouge française.

Refuse la demande de subvention de l'association APSH, un courrier sera transmis à cette association pour justifier le refus de cette subvention.

- **Envoi matériel BENIN**

Le Maire rappelle au conseil municipal le partenariat existant entre la commune de Heudebouville et le Bénin, il informe le Conseil municipal de la récupération d'équipement à l'occasion des travaux de mise aux normes sur les communes de la CASE et qu'il est possible d'envoyer cet équipement pour un montant de 1400 € via l'association le Collectif Tiers Monde. Considérant que ce n'est pas à l'association de supporter les frais d'envoi de ce matériel ; Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité des présents et représentés, d'approuver l'envoi de ce matériel au Bénin pour un montant de 1 400 € et d'attribuer la somme de 1400 € à l'association Collectif Tiers Monde.

- **Réalisation de petits aménagements sur la voirie Communale - Convention Communauté d'Agglomération Seine Eure**

Monsieur le Maire rapporte que depuis 2007, le conseil communautaire avait voté la conclusion de conventions avec les communes pour procéder à de petits aménagements sur les voiries communales.

Il s'avère que certaines communes ne peuvent bénéficier de ce type de convention du fait de fonds disponibles insuffisants. Pour d'autres, l'effort financier demandé représente une part importante du budget communal.

Il est donc proposé de créer un nouveau dispositif de petits aménagements pour les 33 communes de moins de 3000 habitants pour les années 2015-2020.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, la nouvelle convention 2015-2020 qui a pour objet de déterminer les modalités financières et techniques qui permettront de réaliser des petits aménagements sur les voiries communales.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention 2015-2020 pour ce qui concerne les petits aménagements sur voirie communales,
- **DEMANDE** à y inscrire les petits travaux suivants :
 - **RALENTISSEURS**
- **AUTORISE** le Maire à signer cette convention et tout document se rapportant à ce dossier.

- **Affaires et questions diverses**

- Le Maire informe le conseil municipal que Madame PETIT, Architecte propose qu'une réunion soit organisée en Mairie afin de remettre l'Avant-Projet Définitif. Le Conseil Municipal souhaite que cette réunion soit fixée le Mercredi 24 mai à 17h15.
- La réunion d'information concernant les jobs d'été proposés aux jeunes de la commune de HEUDEBOUVILLE se déroulera le Samedi 28 mai à 10h30.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.